

Commune de Togny aux Bœufs

46 rue Principale

51240 TOGNY AUX BOEUFs

Avis sur la fermeture du PN 61

Par délibération n°2017 du 10 septembre 2017, le conseil municipal de TOGNY AUX BŒUFS a donné un avis favorable à la suppression du PN 61, demandée par la SNCF.

En 1850, la création de la ligne ferroviaire Paris-Strasbourg a provoqué la division d'une parcelle en nature de verger et prairie. Une partie de cette propriété s'est, de ce fait, trouvée enclavée entre la voie ferrée et la rivière. Un passage à niveau, uniquement piétonnier, a donc été autorisé pour permettre l'accès à cette enclave.

Lors du remembrement de 1967, la partie enclavée a été intégrée dans une autre unité foncière donnant accès à un chemin d'exploitation, désenclavant ainsi ce terrain.

Jusque dans les années 1960, le passage était aménagé, un portillon battant sécurisait le passage et des panneaux de signalisation verticale étaient présents

En considérant la situation actuelle :

- la desserte de la parcelle enclavée n'est plus assurée par le PN 61
- la sécurisation du PN 61 et les signalisations semblent insuffisantes, en l'absence de barrières, de feux clignotants.
- ce passage est très peu utilisé et uniquement accessible par un sentier piéton non reconnu, traversant une propriété privée.
- et surtout, le franchissement de la voie ferrée, peu aménagé, est dangereux avec le passage de trains circulant à vitesse élevée, pouvant atteindre 160km/h.

Un autre passage à niveau, le PN 60, sur la RD 202 se situe à environ 200mètres.

Le conseil municipal, pour des raisons de sécurité, a donc donné une suite favorable à la demande de la SNCF.

Le Maire : Michel Jacquet

